



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 79/12

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 16 OCT. 2012

Affiché le : 15 OCT. 2012

L'an deux mille douze, le neuf octobre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Aussonne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 Octobre 2012

PRÉSENTS : MMES et MM. MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÜN, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, DURAND, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, RIGAUD, LOUBERES, FERTE, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

Monsieur CANEZIN	à	Madame MAUREL
Monsieur BERNES	à	Monsieur ANDUZE
Monsieur LOUGE	à	Monsieur FERTE
Monsieur MARQUIER	à	Madame LIAN

Secrétaire : Madame DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CULTURE - Tarification spectacles saison culturelle 2013

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la programmation culturelle de l'année 2013, il est nécessaire d'établir une grille tarifaire.

Afin de pouvoir encaisser les recettes liées à ces manifestations, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des différents tarifs en fonction de la catégorie et du montant du spectacle.

Spectacles tout public :

- Si le coût du spectacle est supérieur à 1 500 € Tarif entrée : 10 €
- Si le coût du spectacle est inférieur à 1 500 € Tarif entrée : 5 €
- Gratuité pour les moins de 12 ans

Spectacles enfants :

- Adultes (+ de 18 ans) : 5€
- Enfants : 2 €
- Gratuité pour les moins de 3 ans

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs comme énoncés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 09 octobre 2012

Le Maire,



Lysiane MAUREL

